française dans les provinces annexées, ont voulu, par leur vote, se ménager par avance, la bienveillance des soldats français ?

L'explication est incroyable, n'est-ce pas, et il faut la lire pour avoir la certitude qu'elle existe réellement et imprimée, à part encore, dans la feuille bismarckienne.

Un duel

Ce matin, a eu lieu le duel de M. le lieutenant Pousset, du 12e chasseurs en garnison à Rouen, avec M. Abel Hermant, auteur du livre intitulé *Le cavalier Miserey*. M. Pousset se jugeant offensé par quelques passages de ce livre, avait chargé deux officiers de ses amis, MM. Perriet et de Fonteuillat, de demander réparation à M. Abel Hermant. Les deux adversaires ont été légèrement blessés.

La Bourse

La Bourse a été calme avec une nuance lourde; du reste, très peu d'affaires, car les meneurs hésitent à s'engager jusqu'à ce que les derniers évènements de Bulgarie se soient éclaircis. La Bourse ne s'est, du reste, occupée que de la liquidation des valeurs qui s'est bien passée, grâce au bon marché de l'argent, dont le taux n'a pas dépassé 2 0[0. Il y agait, il faut l'ajouter, fort peu d'engagements. Toutes les communications entre les Bourses de Paris et de Bruxelles, se font maintenant par le téléphone, et il en résulte non seulement un surcroit de rapidité, mais encore d'économie pour les affaires.

En clôture, le 3 0[0 baisse de 22 centimes, le 4 1[2 de 17 centimes. Le 3 0[0 amortissable reste sans changement.

UNE FEMME ÉTRANGLÉE

A PARIS

Un nouveau crime des plus audacieux, et dont le vol a été le mobile, a été commis à Paris, dans la nuit de mardi à mercredi.

Vers onze heures du soir, des gémissements étaient entendus dans le petit logement occupé rue de Trévise, 14, à l'entresol, par la dame Chauvelier, femme de cocher de M. de Rouilly.

On n'y prit pas garde tout d'abord, mais bientôt on se décidait à pénétrer dans ce logement et l'on trouvait la dame Chauvelier, qui est âgée de soixante et un ans, étranglée, étendue sur le parquet.

Le corps était encore chaud, le crime ne devait pas remonter à plus d'une demi-heure.

M. Mouquin, commissaire de police du quartier, prévenu aussitôt, par le brigadier L..., qui avait fait les premières constatations, commença une enquête.

Il vint accompagné d'un médecin, qui reconnut, au premier examen, que tout secours était inutile.

La malheureuse femme avait été étranglée à l'aide d'une corde mesurant deux mètres environ et grosse comme le petit doigt.

Le vol avait été le mobile du crime : tous les meubles avaient été fouillés, mais si *le* ou *les* assassins avaient trouvé quelques valeurs, il a été reconnu qu'une très faible somme en numéraire avait été enlevée ainsi que quelques bijoux.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur deux individus, mais on reconnut aussitôt qu'on se trompait, au moins pour l'un d'eux, et, après interrogatoire du concierge de la maison qui appartient à Mme Fould, les soupçons prirent corps à l'égard du fils des époux Ducret.

Le jeune homme, âgé à peine de vingt ans, jouit dans tout le quartier de la plus déplorable réputation.

Le service de la sûreté prévenu, on fit surveiller toutes les gares et les établissements qu'il avait l'habitude de fréquenter, mais inutilement. L'assassin, qui a été vu à onze heures et quelques minutes, avait dû fuir par une des gares de la banlieue, suppose-t-on, et prendre la ligne du Nord.

Le matin, le parquet s'est rendu rue de Trévise et a procédé à de nouvelles constations.

Mais, dès minuit, une dépêche avait été expédiée à tous les parquets des villes maritimes et au procureur du roi à Bruxelles :

Voici l'état-civil et le signalement de l'assassin :

« Ducret, George s-Henri-André, vingt ans, fils de Claude Ducret et de Pélagie-Elisabeth Fauchier, né à Paris le 22 mai 1866. Taille 1m65, teint pâle légèrement rosé, cheveux châtain clair relevés en coup de vent, nez assez fort, yeux gris bleu, dents plombées, moustache naissante tirant sur le blond, traces de brûlures sur une jambe à la hauteur du mollet, aspect général délicat, poitrine étroite, tête légèrement penchée en avant, vêtements foncés, par-dessus en drap fantaisie, petit chapeau noir en feutre à bords et dessus plats. L'assassin a une certaine instruction, son écriture est fine et presque illisible (pattes de mouche). Il a été commis dans la nouveauté, puis a travaillé dans des raffineries. Il doit être sans argent. »

L'instruction a établi que Ducret avait l'imagination exaltée par la lecture de romans de Gaboriau et de Ponson du Terrail. Lui-même se piquant de littérature, et la perquisition pratiquée dans sa chambre a fait découvrir une collection de récits d'exécutions capitales, plusieurs manuscrits de romans intitulés : *Histoire de ma vie, Histoire de mes voyages, A Joséphine ! Histoire vraie*, etc.

Ducret a déjà subi plusieurs condamnations. Les constatations opérées par M. Laugier, médecin-expert, en présence de M. Guillot, juge d'instruction, ont permis d'établir que l'assassin avait comprimé le cou de sa victime à l'aide d'une ficelle préalablement savonnée. Le nœud coulant avait été serré sous le menton avec une force incroyable. Le cou porte en outre des traces d'ecchymoses produites par la pression des doigts et des ongles.

NOUVELLES DU JOUR

L'Italie et les deux empires germaniques

Vienne, 2 mars. — On télégraphie de Rome, à la *Nouvelle presse libre* ;

« Dans les cercles bien informés, on affirme que le traité d'alliance entre l'Italie et les deux empires germaniques, a été renouvelé dans des conditions particulièrement avantageuses pour la Péninsule.

» La situation de l'ancien traité, garantissant à chacune des parties contractantes, l'intégrité de son territoire aurait été remplacée par un article qui impose, à chacune des trois puissances, l'obligation absolue de se porter au secours des deux autres, en cas de guerre.

» L'éventualité de la guerre en Orient fait l'objet de stipulation à part, l'Italie s'étant engagée à coopérer avec 200,000 hommes sur le théâtre de la guerre et à concentrer un corps d'observations, de même force, sur la frontière française. »

Les ballottages à Berlin

Berlin, 2 mars, 4 h. 30. — La journée des ballottages à Berlin est semblable à celle du premier tour : calme dans les rues ; excitation dans les esprits.

Tous les partis sont sur la brèche ; les comités dirigeants siègent en permanence et envoient des délégués dans les sections de vote, pour prendre les noms des votants et marquer, d'une croix rouge, les retardataires, qui sont l'objet d'appels pressants.

Les socialistes emploient, à cette propagande, leurs femmes et leurs filles.

Il est difficile d'augurer actuellement des résultats du scrutin, les comités ayant modifié, jusqu'après l'ouverture du vote, l'attitude que devaient prendre leurs adhérents. Je rappellerai seulement qu'au premier tour, deux conservateurs septennalistes arrivaient en tête dans les première et deuxième circonscriptions, comprenant des quartiers aristocratiques contre deux progressistes, dans la quatrième circonscription, quartier juif, et dans la cinquième, quartier ouvrier, les socialistes avaient une assez grande majorité contre des progressistes anti-septennalistes.

M. de Bismarck a, comme au premier tour, déposé son bulletin à la section de la deuxième circonscription, située dans le fond de la cour du restaurant tenu par le buvetier du Reichstag.

Dès l'apparition du prince une foule immense lui fit l'ovation traditionnelle, sans autres incidents que quelques sifflets socialistes.

Berlin, 2 mars. — Il y a quatre progressistes élus. A Berlin, un candidat du centre est élu. A Cologne ce sont les socialistes ainsi qu'à Eberfeld et à Francfort.

L'ouverture du Reichstag

Berlin, 2 mars. — Malgré les avis réitérés des médecins, l'Empereur persiste à vouloir ouvrir demain, en personne, le Reichstag. Si aucune indisposition ne survient cette nuit et que le temps soit beau, l'ouverture de la session revêtira donc un caractère de solennité exceptionnelle.

Le discours sera lu soit par le prince de Bismarck, soit par le secrétaire d'Etat M. de Boetucher.

On continue à être très intrigué au sujet des allusions qui pourraient être faites, quant,... à la politique extérieure.

L'Europe et Léon XIII

On lit dans le *Figaro* :

« Des nouvelles confidentielles de Berlin disent que l'empereur s'affaiblit de plus en plus,

» Le Vatican a reçu l'information certaine qu'une partie du centre votera le septennat.

» Le Vatican a été sondé, d'un certain côté, sur la question de savoir s'il serait disposé à offrir sa médiation pour la conclusion d'une trêve morale entre la France et l'Allemagne.

» Les négociations avec la Roumanie et la Serbie pour la signature d'un concordat, sont à la veille d'aboutir.

La Belgique est en pourparlers avec le Vatican au sujet de la loi militaire ; elle demande l'adhésion du parti catholique à l'abolition du remplacement.

» Les cardinaux sont réunis au Vatican : on y étudie la nomination du successeur du cardinal Jacobini et le remplacement des nonces qui vont être promus au cardinalat. La nomination de Mgr Ferrata à Paris est définitivement écartée : rien ne sera décidé avant le Consistoire qui se tiendra au milieu de mars. »

Les échantillons commerciaux

Le *Journal de Rouen* apprend que la chambre de commerce française de Charleroi a proposé d'adresser à la chambre de commerce de Rouen une série d'échantillons de produits anglais et allemands en usage sur le marché belge, afin de guider les fabricants français de produits similaires; cette proposition a été acceptée.

L'Union conservatrice

Paris, 2 mars. — L'Union conservatrice réunie sous la présidence de M. de Makau, a chargé plusieurs de ses membres de prendre part aux discussions qui viendront après celles sur les céréales, notamment, la loi sur l'armée, et les questions concernant les monuments historiques, la suppression des écoles d'hydrographie, etc.

Les tuteurs

Paris, 2 mars. — La commission de la Chambre relative au code de procédure, a décidé que le tuteur des incapables pourrait transiger dans les limites du dernier ressort sans être astreint à d'autres formalités que l'approbation du juge de paix. La conciliation des affaires qui rentrent dans les limites du premier ressort, sera soumise au point de vue de la transaction à toutes les formalités que la loi exige actuellement.

Le Concordat

Paris, 2 mars. — M. Yves Guyot a soutenu à la commission du concordat son amendement tendant à laisser aux communes la liberté de rémunérer les ministres des cultes à leur convenance.

Mgr Freppel a démontré ensuite que cette proposition déterminerait une véritable guerre religieuse dans toutes les communes. Le droit, donné à chaque contribuable de se soustraire au paiement de sa part dans le budget des cultes est la violation de toutes les règles de la comptabilité. Pourquoi ne ferait-on pas de même pour les écoles ?

La discussion continuera dans la prochaine séance.

Réception solennelle des cardinaux par le Souverain-Pontife

Rome, 2 mars. — N. T. S. P. le Pape Léon XIII a reçu, à midi, le Sacré-Collège qui lui apportait ses hommages et ses vœux, en cette vigile du neuvième anniversaire de son couronnement.

Dans le discours qu'il a prononcé, le Saint-Père a déploré la perte qu'il vient de faire du cardinal Jacobini, dont il a loué les qualités et glorifié les services.

Le Saint-Père a parlé ensuite de la situation grave et chaque jour plus difficile où il est place ; il a déclaré qu'il était soutenu par sa confiance dans la vertu surnaturelle de l'Eglise, vertu qu'elle manifeste, en particulier, par la propagation de la foi et de la civilisation dans les pays de mission.

Il a exprimé le désir que les chefs de gouvernement reconnaissent cette divine et bienfaisante vertu, afin d'épargner par là les bouleversements dont leurs peuples sont menacés.

Il a protesté qu'il consacrerait le reste de sa vie à les persuader de cette nécessité.

Sa Sainteté a revendiqué ensuite la sécurité et l'indépendance nécessaires à l'action pacifique de l'Eglise et de son Chef, dont l'Italie serait la première à profiter.

Faisant allusion à la célébration de son jubilé sacerdotal, le Saint-Père a dit qu'il y voyait la glorification de l'Eglise et de la Papauté.

L'état de siège à Routschouk

Vienne, 2 mars. — J'apprends que l'état de siège vient d'être proclamé à Routschouk.

Manifestation socialiste à Lubeck

Lubeck, 2 Mars. — Des démonstrations socialistes ont eu lieu ici. Deux compagnies d'infanterie ont été obligées d'intervenir, la baïonnette au canon. On a opéré de nombreuses arrestations.

Insurrection dans les provinces de Mozambique

Zanzibar, 2 mars. — Profitant de l'absence de l'escadre portugaise et des troupes portugaises qui sont à Tungi, les indigènes de la province de Mozambique ont fait un soulèvement général contre les Portugais et commis de grandes dévastations.

Plusieurs comptoirs et beaucoup de maisons de nationaux anglais ont été détruits.

La ville de Mozambique elle-même est menacée par les insurgés.

Le consul anglais à Mozambique a demandé par le télégraphe l'envoi de la corvette *Turquoise* pour protéger les nationaux anglais.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Mouvement commercial extérieur de la bonneterie en France

Nous devons à l'obligeance de M. Herdhebauld les renseignements suivants sur le mouvement des affaires d'importation et d'exportation de la bonneterie, pendant les trois premiers trimestres de l'année courante comparés aux périodes correspondantes des années 1885 et 1884.

Importation en kilogrammes

	1886	1885	1884
Bonneterie de soie et bourre	9,630	7,930	5,680
id. de coton	136,400	133,500	109,950
id. de laine	210,000	105,600	57,500

Exportation en kilogrammes

	1886	1885	1884
Bonneterie de soie et bourre	8,350	6,354	3,903
id. de laine	825,913	561,313	597,920
id. de coton	1,352,300	966,900	936,458

Ainsi qu'on le voit, l'importation des articles en soie et bourre, dans laquelle on comprend aussi les articles doublés en coton ou laine, est en croissance. Il faut l'attribuer en partie au mauvais marché des articles doublés et de la ganterie en Allemagne, qui est obligée, pour écouler ces articles, d'établir des prix écrasants pour la fabrique. L'importation en articles de coton est devenue stationnaire, quant à la laine, l'extension de l'importation nous donne très exactement la mesure du développement qu'a pris la vente du tissus jersey allemand en France. Lorsqu'on songe que cet article est à peu près le seul que nous puissions fabriquer dans des conditions comparables avec les Allemands, quant on pense au nombre de métiers circulaires, de toutes jauges, qui sont immobilisés en France, et que nos terribles concurrents feraient tourner pour fabriquer leur camelotte, il y a lieu d'être un peu confus.

Enfin, si les articles de soie ont boudé à la vente d'exportation, en raison de la situation même que nous relevions pour eux en Allemagne, nous avons lieu de constater une sensible reprise pour les articles en laine et coton.

Il serait important de savoir, dans quel rapport se trouve cet accroissement de notre vente avec l'accroissement de la vente d'exportation allemande. Lui avons-nous pris des affaires, ou ne nous sommes-nous développés que proportionnellement à la demande générale ? Nous avons lieu de croire que le jour où la fabrique française voudra sérieusement s'outiller pour la consommation étrangère c'est-à-dire généralement s'appliquer à des articles de jauge plus fine et du goût des consommateurs nous supplanterons presque partout nos terribles concurrents.

Il est assez difficile d'évaluer en francs les chiffres fournis plus haut. Nous pensons qu'on peut en faire une estimation assez approchée en prenant pour prix moyen du kilog. de laine 10 à 11 fr. et pour prix moyen du kilog. de coton 6 à 7 fr.

(*Journal de la Bonneterie.*)

Laines

ANVERS, 2 mars.

Il a été vendu 152 balles de laine la Plata en suint et 21 balles d'Australie dito.

LE HAVRE, 2 mars.

Il a été traité 33 balles de laine du Chili en suint, à fr. 150 les 100 kilog.; 26 balles de Buenos-Ayres en suint, de fr. 165 à 170.

Revue du 15 au 27 courant. — Importations de la quinzaine 703 b.

Débouchés : ventes 722 b., expéditions 37 b., total 759 b.

Stock ce jour : 19,822 b. dont 3,753 b. Plata et Rio-Grande, contre 7,519 b. dont 4,383 Plata à pareille époque 1886.

Depuis notre dernière revue le marché a été un peu moins languissant que pendant la quinzaine précédente ; toutefois, en présence de nouvelles politiques considérées comme favorables au maintien de la paix, on s'attendait généralement à une reprise d'affaires beaucoup plus accentuée.

Prix sans changement pour Plata et en baisse de 2 1[2 à 5 c. pour Chili sur les cours de fin janvier.

Notre prochaine vente publique aura lieu le 16 mars ; les quantités à y présenter seront déclarées le lundi 7.

Peaux de mouton. — Importations 17 b. Pérou. — Ventes 6 b. Pérou à prix réservés. — Stock 47 b. Plata et diverses.

G. ASSELIN et A. DOUAY.

MARSEILLE, 1er mars.

On a vendu 26 balles de laine Damas G. L., à fr. 125 et 38 balles Alep G. L., à fr. 137.50.

BUENOS-AYRES, 28 février.

Marché ferme. Les peigneurs et filateurs français opèrent toujours avec confiance et sont par continuation les principaux acheteurs. Les laines à fabrique supra commencent déjà à faire défaut, les arrivages en laine d'agneaux seconde tonte restent également très restreints. On cote aujourd'hui : laines supra fr. 5.40, belles laines à peigne pour trame et meilleures laines à fabrique fr. 5.10, laines pour tricot ou supra Zephyr fr. 4.90 à 5.00, laines à peigne pour Zephyr double fr. 4.85, dito pour Zephyr quadruple fr. 4.70, bonnes laines d'agneaux seconde tonte fr. 4.00, le tout franc à bord pour port européens, y compris 4 0[0 de commission sans frais de lavage.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Mameluke* cap. Newey arrivé de la Plata à Dunkerque était porteur de 3418 b. laine qu'il débarque actuellement en ce port.

Le 3 mâts anglais *Immuncina* est arrivé le 25 février à Montevideo venant de Dunkerque et Cardiff.

Le steamer anglais *Tagus* est arrivé à Rio-Janeiro le 27 février venant de Southampton, en route pour la Plata.

Le stamer anglais *Peeress* est parti le 22 février de Montevideo pour Anvers avec laines à ordres.

Le steamer anglais *Lanfranc* allant d'Anvers à B.-A. et Montevideo, a suivi de Lisbonne le 28 février.

Le steamer anglais *Tamar* allant de Southampton à la Plata, a suivi de Lisbonne le 28 février.

Le steamer *Pampa* des chargeurs-réunis est parti du Havre le 1er mars venant de Dunkerque pour Montevideo et B.-A. où il chargera des laines pour ces ports.

Le steamer *Valparaiso* venant de la Plata et du Chili avec laines à Bordeaux, en a suivi le 27 février pour le Brésil, la Plata et le Chili.

Le steamer *Patagonie* est attendu à Londres dans quelques jours venant de l'Amérique sud avec laines.

Le steamer *Sydney* des messageries maritimes est arrivé de Marseille à Melbourne le 28 février et y prenait à cette date des laines pour France.

Le steamer *Trent* venant du Brésil et de la Plata avec laines et diverses marchandises, a touché à Lisbonne le 27 février à 2 h. du soir et en a suivi le même jour à 7 h.

Les voiliers *Beltana, Kingdom-of-Saxoni et Ascalon* ont été expédiés de Londres le 28 février pour Adelaide où ils prendront des laines pour l'Europe.

Les navires *Gange* et *Euridise* ont été expédiés le 28 février de Londres pour Sydney (Australie).

Le steamer anglais *Caxton* est parti de Liverpool le 27 février pour B.-A. allant charger des laines pour l'Europe.

Le steamer anglais *Delakolle* a débarqué à Anvers le 28 février 997 b. laine à ordre provenant de Londres en transbordement.

Le steamer anglais *Baron-Osy* a débarqué le 28 février à Anvers 99 b. laine à ordre provenant de Londres.

Le steamer *Uruguay* a débarqué à Anvers le 1er mars 641 b. laine provenant de B.-A. ; il a suivi le même jour pour Hambourg avec le solde de son chargement.

Le steamer *Cambridge* a débarqué à Anvers le 28 février 787 b. laine brute provenant de Harwich.

Le steamer *Waldensian* partira du Havre vers le 26 mars pour Montevideo et B.-A. allant charger des laines pour Dunkerque, etc.

Le steamer *Ville de Buenos-Ayres* allant du Havre et Bordeaux à Montevideo, a touché à St-Vincent (Cap-Vert) le 28 février allant charger en laine.

Le steamer *Iberia* allant de l'Australie à Londres avec laines, a suivi de Périm le 27 février à 6 h. du matin.

Marchés anglais

LEEDS, 1er mars.

La semaine promet d'être active, les tweeds, meltons, worsted, serges, cheviottes, twills, diagonals et draps pour confections sont vivement recherchés en dépis de la hausse des prix, une plus value de 3 à 5 0[0, est notable ce mois-ci sur les affaires du mois antérieur. La branche d'exportation est active pour les marchés d'Espagne, d'Italie et du Continent, la consommation est lourde en drap d'armée.

MANCHESTER, 1er mars.

Fils et tissus. — Marché calme pour tissus. Les articles convenables pour l'Inde et la Chine sont très négligés et la difficulté d'établir des cours réguliers du change a plutôt augmenté. La demande pour d'autres destinations est restreinte, il y a toutefois, très peu de variation dans les prix. Les filés sont également calmes ; les numéros moyens de twist sont plus pressés à la vente et les cotations, quoique nominalement soutenues, sont plutôt en faveur des acheteurs.

EDIMBOURG et GLASGOW, 28 février.

Rapport de MM. J. et W. Greig. — L'activité se ralentit sur le marché de laine d'Ecosse. L'incertitude dans les affaires politiques continentales limite les opérations.

La demande en cheviotte courte se maintient, les beaux lots ainsi que les mi-élevés et croisés de belle condition sont presque épuisés.

Les black faced sup. ont été demandés pour les besoins du pays et de l'Amérique.

Lavées mi-élevés hogs 12 à 13d., dito moutons 11 à 11 1[2d., cheviotte blanche hogs 12 1[2 à 14d., dito moutons 11 1[2 à 11 3[4d., croisés hogs 10 1[4 à 10 3[4 d., black faced blanche 7 1[2 à 8 1[2d. Non lavées mi-élevés hogs 10 à 10 1[2d., cheviotte blanche 10 1[2 à 11 1[2d., croisés 9 1[2 à 10d., black faced blanche 6 1[2 à 7 1[2d.

Pour les laines Caithness 1 à 1 1[2d. peut être réalisé.

Rapport de la chambre de Heckmondwike pour le mois de février. — Affaires calmes en couvertures tant pour l'intérieur que pour l'exportation, et la hausse des laines met les manufacturiers dans une situation difficile. En tapis, l'activité ne laisse rien à désirer. Les filés anglais s'affermissent légèrement. Les chaines de coton ont été calmes pendant tout le mois. La laine a été ferme avec tendance à la hausse, et le commerce en général a été animé.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La nouvelle gare de Roubaix. — Les travaux de la nouvelle gare vont être activement poursuivis ; dix ou douze ouvriers y travaillent en ce moment, et, dans quelques jours, lorsque les blocs de pierre attendus incessamment de St-Leu (Oise), seront arrivés, on augmentera leur nombre de façon à achever l'entreprise dans le plus bref délai possible.

Les fondations sont toutes creusées, les caves à peu près finies et les soubassements en pierre douce de la *Vallée heureuse*, près Marquise, posés de toutes parts. Le gros œuvre de la nouvelle gare pourra, croit-on, être terminée dans les derniers jours de septembre.

Des pierres tarées, amenées sur le chantier, au mois de décembre ont dû être remplacées par d'autres ; de là un retard de quelques mois.

Le beau temps favorisera la continuation des travaux et bientôt nous verrons se dessiner cette nouvelle gare si impatiemment attendue.

Les eaux de l'Espierre. — On lit dans l'*Echo du Nord* :

« C'est sur les instances de M. Saisset-Schneider, préfet du Nord, qui a rappelé l'attention du gouvernement français sur les mesures prises par la Belgique pour obtenir l'épuration des eaux de l'Espierre, que M. le président de la République a signé le décret dont nous avons donné le texte. — Ce décret n'a pas encore été notifié à la préfecture : aussitôt cette notification faite, M. Saisset-Schneider compte réunir sous sa présidence une commission composée des maires des villes interessées, d'ingénieurs et de fonctionnaires des services techniques, commission qui sera chargée de rechercher les voies et moyens pour arriver à l'exécution du décret. »

M. Léon Harmel, du Val-des-Bois, est venu donner à Roubaix plusieurs conférences sur la question ouvrière. Il a parlé aux ecclésiastiques chez M. le doyen de Saint-Martin, aux Dames chez les Sœurs de la Ste-Union, et aux grands élèves du collège. Il a montré comment les ouvriers de son usine, autrefois sans foi, sans affection du patron et dans la misère la plus profonde, sont convertis, aiment leur patron et sont dans une aisance relative.

Commissions municipales. — Les 1re et 6e commissions se réuniront vendredi, 4 mars à 5 h. 1[2 du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Demande formée par le cercle l' « *Avenir*. » Projet d'organisation de fête à Roubaix en 1887.

Contributions directes. — L'avis suivant vient d'être affiché :

» *Mise en recouvrement pour l'année 1887, des rôles des contributions personnelle-mobilière et des patentes.*

» Le Maire de la ville de Roubaix,

» Donne avis que les dits rôles revêtus des formalités prescrites par la loi sont en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés pourront se pourvoir en dégrèvement, dans le délai de trois mois, à dater du jour de la présente publication. Les demandes en remise ou modération pour pertes occasionnées par des évènements extraordinaires doivent être faites dans les quinze jours qui suivent ces évènements. — Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise. Celles qui ont pour objet une cote au-dessous de 30 francs ne sont pas assujetties au droit de timbre. Il doit être présenté une demande séparée pour chaque nature de contribution.

» *Responsabilité des propriétaires ou des principaux locataires en ce qui concerne la Contribution personnelle et mobilière* (*Loi du 21 avril 1832*).

» Art. 22. Les propriétaires, et, à leurs places, les » principaux locataires, devront, un mois avant l'é» poque du déménagement de leurs locataires, se faire » représenter par ces derniers les quittances de leur » contribution personnelle et mobilière. Lorsque les » locataires ne représenteront pas ces quittances, les » propriétaires ou principaux locataires seront tenus » sous leur responsabilité personnelle, de donner » dans les trois jours, avis du déménagement au per» cepteur.

» Art. 23. « Dans le cas de déménagement furtif, les » propriétaires, et, à leur place, les principaux loca» taires deviendront responsables *des termes échus* » de la contribution de leurs locataires s'ils n'ont pas » fait constater, dans les trois jours, ce déménage» ment par le maire, le juge de paix ou le commis» saire de police.

» Dans tous les cas, et nonobstant toute déclaration » de leur part, les propriétaires ou principaux loca» taires demeureront responsables de la contribution » des personnes logées par eux en garni.

« *Responsabilité des propriétaires ou des principaux locataires en ce qui concerne la Contribution des patentes.* (*Loi du 15 juillet* 1880).

« Art. 30. — En cas de déménagement hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, la contribution des patentes sera » immédiatement exigible en totalité. Les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires » qui n'auront pas, un mois avant le terme fixé pour » le bail ou par les conventions verbales, donné avis » au percepteur du déménagement de leurs locataires, seront responsables des sommes dues par ceux» ci pour la contribution des patentes.

« Dans le cas de déménagement furtif, les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires, » deviendront responsables de la contribution de » leurs locataires s'ils n'ont pas, dans les trois » jours, donné avis du déménagement au percep» teur.

» La part de la contribution laissée à la charge du » propriétaire ou du principal locataire, par les » paragraphes précédents, comprendra seulement » le dernier douzième échu et le douzième cou» rant.

» La responsabilité des propriétaires ou principaux locataires étant limitée au douzième échu et au douzième courant, les douzièmes arriérées resteraient à la charge des percepteurs si le recouvrement ne pouvait en être effectué. (Cir. de la Direction générale du 14 août 1844).

» Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 27 février 1887. »

Une attaque nocturne au pont Morel. — Un ouvrier fileur, Georges B... revenait, mercredi, vers onze heures et demie du soir, de Tourcoing, en compagnie d'un de ses amis, Arthur D..., ouvrier teinturier. Ils s'en retournaient chez eux bien tranquillement, quand en traversant le pont Morel, ils aperçurent à travers l'épais brouillard qui couvrait la route, trois ombres qui à leur approche, se dissimulaient derrière la baraque de pommes de terre frites, située à la hauteur du pont.

Justement effrayés, nos deux amis voulurent retourner sur leurs pas ; soudain, un des individus embusqués s'avança rapidement et leur barra le passage, tandis que ses deux complices filaient par derrière. « Arrêtez ! cria l'agresseur » en posant ses lourdes mains sur les épaules de Georges B... et d'Arthur D..., « arrêtez, » mais déjà, rapide comme la foudre, Arthur D... s'était échappé, en fuyant à toutes jambes, dans la direction de l'église Saint-Joseph.

Furieux de voir une partie de leur proie se glisser entre les doigts, deux des assaillants bailonnèrent solidement Georges B... tandis que l'autre fouillait dans les poches du pauvre fileur et lui enlevait sa montre et sa chaine en argent, ainsi que son porte-monnaie qui contenait une vingtaine de francs. Après avoir dépouillé leur victime, les trois agresseurs prirent la fuite. Plus mort que vif, Georges B... parvint à arracher le mouchoir qui lui fermait la bouche, et s'en retourna chez lui.

On voit que malgré le poste de police qui veille nuit et jour, près du pont Morel, la route de Tourcoing, une fois le soir venu, n'est guère sûre pour les piétons. Une surveillance active est de toute nécessité.

Une jeune ouvrière, Maria C..., traversant jeudi matin, vers 7 heures la Grand'Rue, pour se rendre à son travail rue du Collège, fut renversée par deux jeunes chiens de forte race attachés ensemble par une lanière. La jeune femme s'est fait plusieurs contusions à la tête, aux reins et au coude.

Un vol audacieux a été commis, jeudi, vers une heure du matin, chez un épicier fort achalandé de la rue du Fontenoy. Un individu s'est introduit dans la boutique, après avoir brisé à coups de hâche un volet, récemment mis à neuf ; il a ouvert, au moyen d'une fausse clef, le tiroir du comptoir, et s'est enfui, emportant la menue monnaie qu'il renfermait. Les plus graves soupçons pèsent sur un individu de mauvaise mine, vêtu d'un paletot gris et d'un chapeau haute forme, qui a rôdé dans les parages, entre neuf et dix heures du soir.

Un vol a été commis, jeudi, entre trois et quatre heures du matin, chez M. Delacroix, négociant en tissus, rue Neuve. Des malfaiteurs dont on ne connait ni le nom ni le nombre, se sont introduits dans les magasins donnant sur le terrain vague occupé autrefois par le Théâtre Deschamps, et ont enlevé plusieurs pièces de tissus.

Les voleurs auront, sans doute, été dérangés dans leur besogne par des patrouilles d'agents, car on a retrouvé six de ces pièces, jeudi matin, dans le terrain vague.

M. Delacroix n'a pas encore évalué, jusqu'à présent la quantité des marchandises qui lui ont été enlevées.

Six paniers de harengs, soi-disant frais, ont été saisis à la halle, comme impropres à la consommation.

Concours colombophiles. — La société le *Pigeon Fidèle* établie chez M. Julien Degrave, rue Solferino, donnera sur ALBERT le 17 avril prochain, 100 fr. de prix d'honneur. Poule à 25 centimes donnant droit à un cartel et à une montre. Poules facultatives de 1, 2 et 5 fr.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Kin Kin*, houille, venant de Bruay ; les *Trois Frères*, houille, venant de Vieux Condé ; la *Sophie*, houille, venant de Denain ; *Le Voilà*, houille venant de Beuvry ; l'*Odéon*, houille, venant de Pont à-Vendin ; *Point du jour*, farines, venant de Prouvy,

La chambre syndicale des ouvriers ourdisseurs, tiendra sa réunion générale en son local, estaminet Langré, place de la Liberté, 10, le dimanche 6 mars, à 6 heures du soir. Ordre du jour : Election du conseil. — Inscription de nouveaux adhérents.

Une Vie détestable

Veigné (Indre-et-Loire). Je suis heureux d'avoir connu les Pilules Suisses, car je souffrais depuis cinq ans d'une constipation des plus rebelles; j'avais des maux d'estomac, des maux de tête et des coliques qui me rendaient la vie détestable. Après avoir pris une boite de Pilules Suisses à 1 fr. 50 l'ai éprouvé un bien être remarquable. Depuis ce temps ma santé est parfaite, mais pour cela j'ai toujours des Pilules Suisses chez moi. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Pierre Page. Légalisation de la signature par la mairie de Veigné. 14338d

TOURCOING

Agression nocturne. — M. F. Vandecastel, trieur, se plaint d'avoir été violemment frappé, dimanche soir, à la sortie d'un estaminet de la rue du Bois. Il a le corps tout meurtri et est incapable de travailler. On soupçonne un individu d'être l'auteur de ces violences : l'enquête établira si la présomption est fondée.

Un rassemblement assez considérable s'était fait, mercredi soir, autour d'une femme ivre couchée sur un trottoir de la rue des Poutrains. Des agents de police voulurent la relever pour la conduire au poste. Mais notre ivrogresse se défendit *unguibus et rostro* et il fallut la prendre par la tête et les pieds pour la transporter en lieu sûr.

Cette femme s'appelle Augustine Barbieux, âgée de 51 ans et demeurant à Auvers. Elle vit séparée de son mari qui habite Tourcoing.

La galanterie peut quelque fois coûter cher. Après avoir touché sa quinzaine, V. G..., ouvrier fondeur avait offert quelques consommations à une femme qui se trouvait dans un estaminet où il était allé samedi soir. Le lendemain il trouva sa bourse allégée d'une vingtaine de francs : ses soupçons se portèrent sur sa compagne d'avanture et il déposa une plainte entre les mains du commissaire de police.

Un veau phénomène. — Hier matin, M. Ausart, inspecteur des denrées alimentaires a fait saisir aux Halles et jeter à la voirie, un veau qu'on avait soumis à sa vérification pour être débité. L'animal présentait une singulière conformation. L'avant-train était dans des conditions normales tandis que l'arrière-train présentait de nombreux points de ressemblance avec celui du chien.

Un vol a été commis, dans la soirée de lundi, chez Mme Duthoit, cabaretière à la Marlière. Un malfaiteur a pénétré dans un appartement du premier étage, entre 10 et 11 heures, et a soustrait une somme de 55 fr. renfermée dans un coffret. Le voleur n'est pas connu.

Plainte a été déposée par M. Pollet, ancien fileur âgé de 80 ans et demeurant rue de la Croix-Rouge, qui avait confié des vêtements à réparer à un ouvrier tailleur. Ce dernier a disparu en emportant les vêtements ainsi qu'une somme de 5 francs qui lui avait été avancée sur son travail.

Halles centrales. — Six paniers de harengs, reconnus impropres à la consommation, ont été saisis, jeudi matin, par l'inspecteur des denrées alimentaires.

LILLE

Funérailles. — Mercredi matin, ont été célébrées, en l'église Sainte-Catherine, les funérailles de Mme Mennessier.

Le deuil était conduit par son gendre, M. de Chantreau.

Un grand nombre de prêtres et de religieuses de tous ordres accompagnaient la dépouille mortelle de la regrettée défunte.

Des délégations des enfants des écoles suivaient le convoi.

L'offrande a duré trois quarts d'heure.

Tous les assistants déploraient la mort prématurée de cette femme de bien.

— Hier, ont eu lieu, en l'église du Sacré-Cœur, les obsèques de M. Ernest Chauffart, médecin-major de 2e classe, agregé à la Faculté de médecine et de pharmacie, enlevé à 31 ans par une maladie de poitrine. Un piquet du 16e bataillon de chasseurs à pied rendait les honneurs militaires.

FEUILLETON DU 4 MARS 1887. — N° 71

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

XX

SUITE.

La porte de l'antichambre venait de s'ouvrir : plusieurs voix parlaient avec animation, Mario eut une exclamation d'espoir.

Ceux qui étaient là allaient le sauver peut-être.

Il se précipita, et alla ouvrir.

C'est tout ce qu'il put faire... car à peine eut-il touché le seuil qu'une sorte de déchirement se fit dans sa poitrine et qu'il dut se retenir à la cloison pour ne pas tomber.

Du reste, deux hommes venaient d'entrer.

Horace et René.

A la vue de Laura, assise accablée dans un coin de la salle, Horace comprit une partie de la vérité.

Il pensa tout au moins que mademoiselle Pradié, n'écoutant que son amour, avait quitté l'hôtel de la rue Culture-Sainte-Catherine et qu'elle était venue vers le comte pour le protéger dans le péril dont il était menacé.

A tout prix il fallait sauver la situation.

Il se tourna vivement vers René.

— Il n'y a pas une seconde à perdre, dit-il à voix rapide, brule le pavé, rends-toi rue Payenne, et amène ici mademoiselle Raymonde dont la présence couvrira l'imprudente démarche de mademoiselle Pradié.

Et René était parti.

Se